



## Conseil d'Administration du 03 décembre 2024

- 1 Egalité Professionnelle Femmes/Hommes
- 2 Perspectives Gaz
- 3 Acheminement
- 4 Trajectoire Emploi



**Thierry Faux**  
Administrateur CGT

## Rappel à l'ordre par la direction de GRDF



La lettre de l'administrateur N°20 a été lue par beaucoup d'agents, y compris par la direction. Cette dernière a souhaité me rappeler à l'ordre dans un courrier au sujet de mes obligations de confidentialité.

En tant qu'administrateur parrainé par la FNME CGT et élu par les agents de GRDF et ENEDIS, il est légitime que je rende compte de mon activité à l'organisation syndicale et aux agents du service commun de GRDF et d'ENEDIS à travers des lettres périodiques. C'est même mon devoir d'Elu du Personnel.

Ma conduite en tant qu'administrateur a toujours été guidée par ces principes et je compte bien continuer ainsi, en respectant à la fois mon devoir de discrétion et la nécessité de communiquer, surtout dans le contexte actuel crucial pour l'avenir du gaz en France.

La direction de GRDF qualifie ses agents du service public de l'énergie gaz de « collaborateurs ». C'est inexact car un contrat de travail repose sur un lien de « subordination juridique permanente » en droit du travail. Tous les salariés sont subordonnés. Il est donc contradictoire de les appeler à la fois « collaborateurs » et « subordonnés ». Cette appellation vise à créer une illusion d'égalité et de partage au sein de l'entreprise alors que la réalité est toute autre. La CGT estime que les salariés doivent s'unir pour défendre leurs droits et ne pas compter sur la bienveillance des employeurs.



COMPTEUR DES  
**DIVIDENDES A ENGIE**  
DEPUIS LE 01/01/2023  
**158 000 000 M€**

### 1 Transfert du siège de GRDF à Saint-Denis

Le conseil d'administration a été consulté pour modifier l'article 4 des statuts de GRDF au sujet du changement d'adresse du siège social de l'entreprise. Désormais, il se situera au 17 rue des Bretons à Saint-Denis (93210).

Je regrette que nous quittons les locaux de Condorcet chargés d'histoire liée au gaz depuis plus de 150 ans et symbole de la grande entreprise Gaz de France.

Pour autant j'ai voté en faveur de la modification de la nouvelle adresse à l'article 4 des statuts.





## 2 Égalité Professionnelle femmes / hommes

Le rapport de situations comparées de 2023 met en lumière les avancées et les défis persistants en matière de mixité et d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Avec un taux actuel de 28,4%, et malgré les engagements pris dans l'accord de 2022, **l'objectif de 31% de femmes dans les effectifs de GRDF d'ici 2025 ne sera probablement pas atteint.**

Dans les filières techniques, la situation est encore plus préoccupante, avec seulement 15,89% de femmes en 2023 contre un objectif de 17%. De plus, **seules 50% des femmes ayant réussi leur alternance dans ces métiers se voient offrir un emploi par la suite.**

En 2023, GRDF ne recense que 161 recrutements de femmes, soit 29% du total des recrutements.

Ces chiffres soulignent la nécessité de renforcer les actions en faveur de l'égalité professionnelle, alors que la

proportion de femmes recrutées tend à diminuer dans tous les statuts.

En ce qui concerne la rémunération, je constate des **écarts salariaux défavorables aux femmes**, quel que soit le poste considéré. GRDF doit anticiper les futures évolutions réglementaires en matière de transparence, notamment en ce qui concerne l'Index de l'égalité hommes-femmes. En effet, malgré les réglementations actuelles, les écarts de rémunération persistants entre les genres en France et en Europe ont incité l'Union Européenne à adopter une directive qui vise à obliger les entreprises de plus de 250 employés à se conformer au droit français d'ici juin 2026.

Cette directive impose diverses obligations de transparence, telles que de nouvelles mesures pour évaluer les disparités salariales, une plus grande transparence envers les candidats, un renforcement du droit à l'information des salariés, ainsi qu'une évaluation conjointe avec les représentants du personnel en cas de justifications objectives manquantes et de correction des écarts.



## 3 Présentation des perspectives gaz

Dans le cadre de l'article L141-10 du code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux tels que GRDF, GRT GAZ et TEREKA publient des prévisions de consommation de gaz et de production de gaz renouvelable et bas carbone couvrant une période d'au moins 10 ans.

Ces prévisions visent à atteindre les objectifs nationaux en matière de climat, conformément au plan européen «Fit for 55» qui tend vers une réduction de 55% des émissions de CO2 d'ici 2030 par rapport à 1990.

D'ici 2030, l'objectif est aussi d'atteindre une part de 20 % de gaz vert, puis de 100 % de gaz renouvelable d'ici 2050.

**Au cours des 10 dernières années, la consommation de gaz a diminué de 30%**, sans que le nombre de bâtiments raccordés au réseau ne baisse ...

En 2023, elle s'est élevée à 399 TWh et, selon les prévisions, elle pourrait atteindre 321 TWh en 2030 puis 282 TWh en 2035.

Dans le secteur résidentiel, elle devrait passer de 141 TWh à 76 TWh.

Cette tendance à la baisse devrait se poursuivre avec la sobriété et l'efficacité énergétiques sans pour autant voir une diminution significative du nombre de bâtiments raccordés au réseau gaz.

Pour garantir l'efficacité de ce scénario, 380 000 logements devraient être rénovés chaque année. Cela nécessitera de recruter et de former 170 000 à 230 000 salariés du bâtiment par an.

Cependant, si l'État n'anticipe pas la formation de ces professionnels, il sera impossible d'atteindre ces objectifs. La rénovation énergétique demande une grande quantité d'énergie et une planification anticipée.

Ce scénario de référence repose sur une hypothétique réduction de l'utilisation du chauffage électrique et sur un portefeuille de 10 millions d'abonnés au gaz.

Depuis la mise en place de la RE2020, nous observons une



diminution du nombre d'abonnés au gaz d'environ 100 000 par an. Pour autant, **en cette fin d'année, les chaudières à gaz sont en plein essor, avec une augmentation de 15 % des installations, tandis que les pompes à chaleur connaissent une décline. Le remplacement des chaudières conventionnelles par des chaudières THPE permettrait de réduire les émissions de CO2 de 5 millions de tonnes d'ici 2030. Un autre outil essentiel pour atteindre nos objectifs de transition énergétique est la PAC hybride gaz, qui permet de réduire la consommation d'électricité lors des pics de froid en hiver. Ce type de chaudière pourrait atteindre 600 000 unités d'ici 2030.**

Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, sans compromettre nos entreprises, il aurait été préférable de ne pas ouvrir le capital d'EDF et de GDF. La concurrence n'est pas bénéfique dans ce secteur car l'énergie est un monopole naturel qui nécessite des investissements considérables. Depuis l'ouverture à la concurrence de ce monopole naturel, les effets obtenus sont contraires à ce qui était annoncé :

- La hausse des prix de l'énergie entraîne davantage de précarité énergétique car elle devient de plus en plus inaccessible et volatile (effet prix dynamique, comme les billets d'avion).
- Trop d'argent échappe aux investissements et compromet la compétitivité de nos entreprises alors, qu'auparavant, le fait de disposer d'une énergie issue du secteur public était un atout.

Je le répète, l'énergie, notamment **l'électricité et le gaz, sont des biens essentiels pour la vie quotidienne de nos concitoyens. Il est inacceptable de les soumettre aux fluctuations des marchés financiers qui se comportent comme des prédateurs.** Il est également crucial de rétablir les tarifs réglementés afin de protéger les consommateurs de l'instabilité des prix et de les préserver à long terme d'une concurrence déloyale.

Les gaziers sont engagés à produire 100 % de gaz renouvelable et à faible émission de carbone, en ayant recours aux nombreuses techniques de production de gaz vert, qui nécessiteront beaucoup de Recherche et Développement.

Le gaz jouera un rôle indispensable dans le mix énergétique en France.

## 4 Projet performance acheminement

Ce « projet » est d'une violence inouïe avec la suppression de 264 postes (34,2 % des effectifs du service Acheminement) et la fermeture de 13 sites sur 18 même s'il prévoit des réaffectations dans la branche des IEG, sans recourir aux licenciements (la loi n°46-1065 du 22 juin 1946 protège les agents des industries électriques et gazières contre les licenciements économiques).

Un dossier précédent laissait entrevoir un avenir optimiste pour le portefeuille d'utilisateurs de gaz d'ici 2030. Cependant, les arguments avancés par la Direction dans le dossier actuel tablent sur des trajectoires qui ne sont plus les mêmes. Pour la Direction, la « performance » repose essentiellement sur la masse salariale qui sert d'échelle d'ajustement.

Si on appliquait la même logique aux dividendes, en y ajoutant des critères de performance pour limiter les versements excessifs à la maison mère, les sommes considérables économisées pourraient être investies dans l'avenir du gaz et la sauvegarde de l'emploi.

Les primes d'accompagnement proposées dans le projet ne compenseront jamais la perte de ces emplois essentiels au sein de notre entreprise.

Chacun joue un rôle crucial dans cette transition vers la neutralité carbone. Il s'agit du premier plan mis en place depuis l'ATRD 7, et il y en aura probablement d'autres du même genre.

Je me suis exprimé avec force pour que l'emploi soit la force, la richesse et la vitrine d'une entreprise.





## 5 Perspective emploi

Pour conclure, l'actualisation du plan emploi pour la période 2023-2027 prend en considération deux types d'impacts :

- La productivité prévisionnelle nette des régions et des métiers nationaux, tels qu'estimés dans le cadre de la construction budgétaire,
- Le projet de performance du cheminement de l'entreprise qui réaffirme son rôle dans l'accompagnement de la transition énergétique pour réussir la 3e révolution gazière. Celle-ci vise à injecter 100% de gaz vert dans le réseau d'ici 2050.

**Le nombre d'agents au budget passerait de 11 220 à 10 736.** Il est important de noter que ces objectifs d'emplois sont souvent difficilement atteints en raison des départs, arrivées et postes non pourvus, ce qui entraîne pour l'entreprise des économies supplémentaires.

En comparant le « projet Acheminement » avec la trajectoire Emploi, il apparaît que de nombreux postes seront supprimés.

Afin de suivre la trajectoire de l'ATRD7, tous les métiers devraient améliorer leur performance et être plus compétitifs.

Il me semble cependant que l'entreprise doit prendre du recul et évaluer le volume d'heures des activités externalisées de GRDF. **Réinternaliser ce volume de services et de travaux externalisés pourrait contribuer à maintenir la stabilité de nos effectifs pour garantir le service public du gaz et la sécurité industrielle de nos réseaux.** C'est ce point de vue que j'ai défendu en séance.



Je vous souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année. **La solidarité et la mobilisation sont nécessaires à la défense de nos droits sociaux face aux défis à venir.** Dans ses messages, la CGT souligne l'importance de **rester unis et déterminés pour construire un avenir meilleur**, tout en **profitant des moments festifs** en famille et entre amis.

